Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20240328-D20240328-033-DE Date de télétransmission : 04/04/2024 Date de réception préfecture : 04/04/2024

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-033 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le jeudi 28 mars, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président. Date de convocation : jeudi 21 mars 2024 - Secrétaire de séance : Daniel FABRE

Nombre de membres en exercice: 84 - Nombre de présents: 58 - Nombre de pouvoirs: 11 - Nombre de votants: 69

Etaient présents et ont pris part au vote: Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Jean-Marc RIGAUD (jusqu'à la délibération n°2024-071), Joël GUERRY, Antoine MARINO MORABITO (jusqu'à la délibération n°2024-066), Vincent MANCUSO, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Françoise DA SILVA, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ (jusqu'à la délibération n°2024-045), Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI (jusqu'à la délibération n°2024-048), Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Frédéric TOSEL, Jean ROSET, Patrice MARTIN (jusqu'à la délibération n°2024-056), Denis JACQUEMIN, Gilberto GRECO, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (jusqu'à la délibération n°2024-060), Marie-Claude REGACHE, Gilbert BOUCHON (jusqu'à la délibération n°2024-062), Josiane CANARD, Patrick MILLET, Nazarello ALONSO (jusqu'à la délibération n°2024-062), Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Gaël ALLAIN (jusqu'à la délibération n°2024-064), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir: Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Thierry DEROUBAIX (à Daniel FABRE), Gisèle LEVRAT (à Vincent MANCUSO), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ à partir de la délibération n°2024-046), Stéphanie JULLIEN (à Dominique DALLOZ), Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Régine GIROUD (à Frédéric TOSEL), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Laurent REYMOND-BABOLAT (à Serge GARDIEN), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Maud CASELLA (à Emilie CHARMET).

Etaient excusés et suppléés : Bernard PERRET (par Françoise DA SILVA), Nathalie MICOLAS (par Gilberto GRECO).

Etaient excusés: Dominique DELOFFRE, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Lionel KLINGLER, Jean MARCELLI, Mohammed

EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Sylviane BOUCHARD, Marcel JACQUIN, Bernard GUERS.

Etaient absents: Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Ludovic PUIGMAL, Walter COSENZA, Maël DURAND.

## Objet: Approbation du compte de gestion 2023 – budget principal

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 mars 2024;

Mme Elisabeth LAROCHE, vice-présidente, présente le compte de gestion 2023 relatif au budget principal établi pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 par Mme Mireille PELTIER, Comptable Public, responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Montluel.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

 APPROUVE le compte de gestion 2023 (budget principal) de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain établi pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 par M. Mireille PELTIER, Comptable Public, responsable du SGC de Montluel.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme, Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération, Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 4 avril 2024 Publiée le 05 AVR. 2024

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation, Le 1<sup>er</sup> vice-président, Marcel JACQUIN

